

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **ARRETE-74**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **26/03/2026**

Objet : **Délégation de fonction et de signature à un conseiller délégué - Jean-Christophe ROMAND**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Institutions et vie politique - Delegation de fonctions**

Date de télétransmission : **31/03/2026**

Agent de transmission : **Carole DANCHE**

Acte : **ARRETE 74-Délégation de fonction et de signature d'un conseiller délégué ROMAND.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20260326-ARRETE-74-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **31/03/2026**

VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ N°2026-74 DU MAIRE DE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le Maire de la commune de PANAZOL,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sous sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant installation du Conseil Municipal, élection du Maire et des Adjoints au Maire ;

Vu le tableau du Conseil Municipal ;

Considérant que pour faciliter la bonne administration de la commune et une meilleure réactivité des services municipaux, il convient de conférer une délégation de fonction et de signature à **Monsieur Jean-Christophe ROMAND** ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}: Une délégation permanente de fonction est accordée à **Monsieur Jean-Christophe ROMAND**, Conseiller Délégué à l'Environnement et à la Transition Écologique.

ARTICLE 2 : La délégation de fonction accordée à **Monsieur Jean-Christophe ROMAND** est limitée aux affaires relevant de la compétence de la commune dans les domaines suivants :

- Protection et mise en valeur des Espaces Naturels
- Poursuite et développement de la gestion écologique dans les parcs, les espaces publics et les zones naturelles (gestion différenciée, éco pâturage, plantation et entretien de haies et d'arbres, ...)
- Actions favorisant la transition écologique et le développement des énergies renouvelables
- Actions favorisant la biodiversité, la gestion de l'eau, et la nature en ville
- Actions favorisant la qualité de l'air, l'ambiance sonore, et plus largement le confort et la santé en ville, en lien avec Limoges Métropole
- Suivi de l'indice de performance écologique et de la Règle Verte
- Favoriser, en lien avec Limoges Métropole, la résilience alimentaire du territoire, notamment dans le cadre du projet de ceinture maraîchère
- Développer l'usage et la culture du vélo, de la marche et des autres mobilités actives comme modes de transport à part entière
- Mise en œuvre du Plan Climat Air et Energie en lien avec Limoges Métropole
- Gestion des déchets en relation avec Limoges Métropole

- Représentation du maire lors de réunions ou de manifestations en lien avec sa délégation.

ARTICLE 3 : Monsieur Jean-Christophe ROMAND est autorisé dans le cadre de sa délégation à signer, les courriers, attestations, certificats, et d'une façon générale toutes pièces et documents relevant de la gestion courante des domaines visés à l'article 2 à l'exception de toute mesure individuelle touchant le personnel et de tout marché public.

ARTICLE 4 : Monsieur Jean-Christophe ROMAND est également autorisé en l'absence ou en cas d'empêchement du Monsieur le Maire et à la demande de ce dernier, lorsque celui-ci a été habilité à ces fins par le Conseil Municipal, à signer les actes authentiques passés par un Notaire lors de la cession, de l'acquisition des baux ou de l'échange par la Ville de Panazol, de biens et de droits immobiliers ainsi que celles des pièces devant être déposées au rang des minutes des Notaires.

Cette même délégation est accordée à plusieurs Conseillers Délégués, l'ordre de priorité est arrêté tel que :

1. Monsieur François SALAGNAC, Conseiller Délégué
2. Monsieur Jean-Pierre GAUGIRAN, Conseiller Délégué
3. Monsieur Laurent PHIALIP, Conseiller Délégué
4. Monsieur Jean-Christophe ROMAND, Conseiller Délégué

ARTICLE 5 : La signature des pièces et actes repris à l'article 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire »

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie et notifié à l'intéressé.

ARTICLE 7 : Cet arrêté remplace et annule l'arrêté en date du 31 décembre 2020.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Comptable du SGC de Limoges et Amendes
- Monsieur le Préfet de la Haute Vienne

Fait à Panazol le 26 mars 2026

Notifié le :

 6/1/23.606

Le Maire

Fabien DOUCET

